

Commune de VACHERESSE
(Haute-Savoie)

Décision du Maire n° D2025-09

Objet : Mouvements de crédits – Budget principal 2025

Le Maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° DEL2025_019 du 9 avril 2025 adoptant le budget primitif principal pour l'exercice 2025 ;

Considérant la nécessité d'effectuer des mouvements de crédits sur le budget principal 2025 ;

DECIDE

1- D'effectuer les mouvements de crédits suivants :

Chapitres - Articles	Libellés	Montants
Dépense : 21 - 2151	Réseaux de voirie	- 40 000,00 €
Dépense : 23 - 2313	Immobilisations corporelles en cours - constructions	+ 40 000,00 €

2- Dit que cette décision sera transmise à Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

A VACHERESSE, le 8 août 2025

Le Maire,



Jean TUPIN-BRON

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission en préfecture
le*